
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2017 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauvé, conseiller de ville (à partir de 19 h08)
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
M. Oleksii Pivtorak, stagiaire au cabinet du maire - Programme « Classes Affaires » de Montréal Relève

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Me Pascale Synnott, secrétaire d'arrondissement
M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
M. Aurèle Blanchette, directeur – Services administratifs
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
M. Sylvain Villeneuve, directeur - Aménagement urbain et patrimoine
Mme Daphné Claude, agente de recherche – Division du greffe
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Le maire Dorais déclare la séance ouverte à 19 h 07.

CA17 22 0240

10.02 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'ajouter les items suivants à l'ordre du jour :

- 10.11 Motion pour soutenir l'accessibilité physique des commerces du Sud-Ouest
- 10.12 Motion pour la certification ISO 37 001 - Système de management anticorruption
- 20.11 Octroi d'un contrat à Beaudoin Hurens inc., au montant de 43 663,49 \$ pour les services professionnels en génie civil, électrique et mécanique pour l'implantation d'une fontaine historique dans le parc Saint-Paul (dossier 1176427002)
- 20.12 Autorisation d'une dépense maximale de 70 000\$ aux fins de la réalisation de la partie civile des travaux de Murale de la solidarité au Centre Saint-Charles et approbation d'une entente de délégation à la Commission scolaire de Montréal pour la réalisation de ces travaux, en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (dossier 1172783002)
- 20.13 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 740 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321005)
- 40.20 Récupération de quatre espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Eleanor (dossier 1174704002)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA17 22 0241

10.03 - Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 6 et 27 juin 2017

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances tenues le 6 juin 2017, à 19 h, et le 27 juin 2017, à 9 h, soient approuvés tels que soumis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.04 - Période de commentaires des élus

Le maire Benoît Dorais aborde les sujets suivants :

1. Motion ISO 37 001 sur les normes anticorruption (10.12) : objectif de préparer l'administration publique municipale à détecter la corruption – premier arrondissement à adopter cette norme – certification en plusieurs étapes.
2. Nouveauté dans la Voix Pop : cahier Info-résident – informations pratiques – programmation culturelle.
3. Invitation : coopératives jeunesse de services.
4. Surplus de l'année financière 2016 : investissement dans les mesures d'apaisement de la circulation – mise en place des mesures jusqu'en novembre.

Le conseiller Craig Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Ordonnance pour réduire la vitesse sur le réseau artériel (40.06) : répond à la demande des élus de rendre les artères plus sécuritaires.
2. Piste cyclable nord-sud : lier le grand sud-ouest et le centre-ville – espère que la ville-centre propose un projet rapidement.
3. « Humanisation » des transports dans le secteur des rues Notre-Dame Ouest et Rose-de-Lima : intersection surélevée – marquage clair – événements gratuits dès le 2 août.

La conseillère Sophie Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Politique de l'enfant (20.06) : quartier de la Petite-Bourgogne bénéficiera des fonds de la ville-centre.
2. Avenir de la rue Roperly et du Carré d'Hibernia (40.03 et 40.19) : la rue deviendra un espace communautaire (pavillon des aînés) et un espace parc – subvention provinciale si les travaux débutent en 2017 – consultation publique le 28 août – fermeture de la rue en septembre – début des travaux en octobre.
3. Ordonnances : nombreuses activités dans les ruelles par les citoyens et les organismes communautaires.
4. Motion pour soutenir l'accessibilité physique des commerces du Sud-Ouest (10.11) : remerciements aux directeurs Leblanc et Villeneuve.

La conseillère Anne-Marie Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Annonces : programmation estivale – legs du 375^e anniversaire de Montréal.
2. Aménagement de la fontaine du parc Saint-Paul (20.11) : historique de la fontaine.
3. Octroi d'un contrat pour du mobilier urbain pour le boulevard Monk (20.02) ; harmonisation du mobilier urbain.
4. Coopérative jeunesse de services : 10^{ème} anniversaire.

Le conseiller Sauvé quitte son siège à 19 h 41.

Le conseiller Alain Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Cyclovia à venir (30.02) : inscriptions prévues dans le programme de la ville-centre.

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 19 h 42.

2. Diminution de la vitesse à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires (40.06).
3. Terrains de sports : augmentation des heures de jeux libres pour les citoyens, surtout au parc De La Vérendrye.
4. Contributions financières pour le programme d'accompagnateurs pour les enfants ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre des camps de jour (20.08).

Le maire Benoît Dorais aborde le sujet suivant :

1. Remerciements au directeur des travaux publics, Sébastien Lévesque, et au directeur des services administratifs, Aurèle Blanchette, qui quittent le Sud-Ouest.

Mots de Sébastien Lévesque et d'Aurèle Blanchette.

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Shannon Franssen et monsieur Joshua Mounsey : Canada Malting

Monsieur est membre du collectif de la Canada Malting. Il souhaite obtenir un engagement pour une réserve foncière et demande si le maire est prêt à présenter une motion au conseil municipal pour le développement d'un centre communautaire.

Le maire Dorais répond.

Madame réitère l'idée de présenter une motion au conseil municipal afin de mettre en réserve le site.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur Cédric Glorisio : pavillon des aînés sur la rue Roperly (40.03 et 40.19)

Monsieur commente les sommaires décisionnels relatifs aux points 40.03 et 40.19 de l'ordre du jour. Il souhaite savoir quelle est la nature de la consultation qui aura lieu le 28 août prochain et demande quels aspects de la considération citoyenne seront pris en compte. Monsieur souhaite également savoir quelle sera la capacité des bureaux dans le futur pavillon des aînés.

Le maire Dorais, la conseillère Thiébaud et les directeurs Leblanc et Villeneuve répondent.

Monsieur souhaite savoir pourquoi, lors des consultations précédentes, il n'y a eu aucune proposition pour l'agrandissement de la bibliothèque ou du chalet du parc.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Alisson Turner : 230, rue du Dominion

Madame souhaite savoir si, à la suite de l'assemblée publique de consultation du 28 juin dernier, il y a eu des développements concernant le projet de développement immobilier au 230, rue du Dominion. Elle précise également qu'il y a actuellement un dialogue entre le propriétaire et l'association des citoyens du secteur, le Village Stelco.

Le maire Dorais et la conseillère Thiébaud répondent.

Question répondue sur place.

Madame Gisèle Trudel : bruit émanant de l'Église Mount Zion (nuisance)

Madame explique que les activités organisées à l'Église Mount Zion sont bruyantes et que la cohabitation est difficile. Elle explique qu'elle ne peut pas jouir de sa cour arrière, entre le printemps et l'automne. Plusieurs démarches ont été effectuées par l'arrondissement et les citoyens mais la situation se détériore toujours. Elle demande pourquoi l'Église ne respecte pas le Règlement sur le bruit. Elle souhaite également une rencontre officielle entre la police, les élus, l'Église, le voisinage et les inspecteurs de l'arrondissement.

Le Maire Dorais répond

Question répondue sur place.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes des citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de juin.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Aucun.

10.09 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure afin de déroger à la profondeur minimale d'un lot constructible prescrit par le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 220147), afin d'autoriser la création de quatre lots à même la totalité du lot 1 573 920 du cadastre du Québec, situé sur la rue Turcot (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.10 - Commentaires du public - Demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour une partie du bâtiment situé au 1300, rue Saint-Patrick (dossier en 40.02)

Aucun commentaire.

Le conseiller Sauvé quitte son siège à 20 h 40.

CA17 22 0242

10.11 - Motion pour soutenir l'accessibilité physique des commerces du Sud-Ouest

Attendu que lors du Sommet de Montréal, en juin 2002, la Ville de Montréal avait retenu l'accessibilité universelle comme étant l'une de ses priorités;

Attendu que l'accessibilité universelle se définit comme les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles, que la limitation soit motrice, visuelle, auditive, intellectuelle, du langage ou de la parole;

Attendu que tous les citoyens peuvent être amenés à ressentir de l'exclusion physique, que ceux-ci vivent un handicap causé par l'âge, la maladie ou un accident, ou encore qu'ils se déplacent avec de jeunes enfants. Or, les citoyens vivant au quotidien avec des entraves permanentes ou temporaires ont besoin de se voir offrir des services, des installations et des activités adaptés à leurs besoins;

Attendu que la Politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville concerne les bâtiments municipaux, et que la Ville ne détient pas la juridiction d'agir sur des bâtiments privés;

Attendu que de nombreux commerces sur le territoire du Sud-Ouest ne sont pas accessibles, notamment pour les personnes vivant avec un handicap physique;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé en mars 2017 le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) qui offre à tous les commerces de la Ville de subventionner jusqu'à 10 000 \$ les frais de travaux par commerce;

Attendu que la Ville de Montréal offre aussi le programme PR@M-Commerce, sur certaines artères commerciales dont Monk et Notre-Dame Ouest, permettant de subventionner des frais de rénovation intérieure;

Attendu que les travaux de rénovation de la rue Notre-Dame Ouest, actuellement en chantier, ne permettent pas toujours l'installation de mesures d'accessibilité sur le domaine public à cause de l'étroitesse du trottoir, et nécessiterait donc, pour plus d'accessibilité physique, des aménagements sur la partie privée de l'entrée des commerces.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Benoit Dorais, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De promouvoir le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) de la ville centre auprès des commerçants du Sud-Ouest ;

De modifier les tarifs d'occupation du domaine public afin de ne pas tarifer pour l'installation de rampes, sur le domaine public, permettant l'accessibilité universelle d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment affecté à des activités commerciales;

De prévoir, par ordonnance, l'émission sans frais d'un permis en vertu du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement pour les travaux relatifs à un permis de transformation d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment affecté à des activités commerciales afin de faciliter l'accessibilité universelle d'un commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.11

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 20 h 42.

CA17 22 0243

10.12 - Motion pour la certification ISO 37001 - Système de management anticorruption

Attendu les efforts continus de l'arrondissement du Sud-Ouest, depuis quelques années, pour améliorer ses pratiques de management à l'égard de la corruption ainsi que les initiatives de la Ville de Montréal comme la création du Bureau de l'inspecteur général (BIG) et les politiques contractuelles;

Attendu la norme ISO 37001 de système de management anticorruption visant à aider les organismes à prévenir, à détecter et à traiter les problèmes de corruption;

Attendu que les bénéfices d'un système de management anticorruption comprennent notamment :

- la création d'outils de gestion à tous les niveaux de l'organisation;
- un meilleur contrôle financier et une meilleure gestion des risques des projets;
- l'implantation de pratiques permettant d'identifier et de contrer la corruption à l'échelle de l'organisation;
- et la hausse du sentiment d'appartenance et de fierté des employés.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest entame les différentes étapes de certification anticorruption pour le Sud-Ouest afin de devenir le premier arrondissement de la Ville de Montréal à être certifié selon la norme ISO 37 001 — Système de management anticorruption;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest engage l'ensemble de son organisation à implanter toutes les mesures et plans d'action nécessaires à l'amélioration des pratiques anticorruption de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.12

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA17 22 0244

Octroi d'un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L), au montant de 177 245,46 \$, pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes des rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, jusqu'au 31 décembre 2018 (dossier 1177681001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 177 245,46 \$ pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues de l'arrondissement du Sud-Ouest;

D'octroyer le contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), pour un montant de 177 245,46 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1177681001

CA17 22 0245

Octroi d'un contrat à Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc., au montant de 95 238,39 \$, pour l'acquisition de mobilier urbain, dans le cadre du plan de revitalisation du boulevard Monk (dossier 1176681002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 95 238,39 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain pour la rue Monk, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'octroyer le contrat à l'entreprise Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc., au montant de 95 238,39 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1176681002

CA17 22 0246

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 4 323,06 \$ pour l'ajout de caractéristiques de sécurité aux panneaux électriques fabriqués dans le cadre du contrat octroyé à Techno-Contact inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 67 179,89 \$ à 71 502,95 \$ (dossier 1173261001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 323,06 \$ pour l'ajout de caractéristiques de sécurité aux panneaux électriques fabriqués dans le cadre du contrat octroyé à Techno-Contact inc. majorant ainsi le montant du contrat de 67 179,89 \$ à 71 502,95 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1173261001

CA17 22 0247

Octroi d'un soutien financier de 112 818 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2017 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 96 151 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour la démarche de RUI-Opération GALT 2017;

D'accorder un soutien financier de 16 667 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour le projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif »;

D'approuver les deux conventions entre la Ville de Montréal et Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1175111009

CA17 22 0248

Octroi d'un soutien financier de 26 384 \$ au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, pour la période du 15 juillet au 30 août 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approbation de la convention à cet effet (dossier 1175111010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 26 384 \$ au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, pour le projet « L'Accompagnement en loisir : aux petits soins !! », pour la période du 15 juillet au 30 août 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1175111010

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les points 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

CA17 22 0249

Octroi d'un soutien financier de 84 000 \$ à la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé pour la période du 19 juin au 31 décembre 2017, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2017 et approbation de la convention à cet effet (dossier 1175111011)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 84 000 \$ à Coalition de la Petite Bourgogne / Quartier en santé afin de mettre sur pied le projet « Nos enfants et nos familles... on en prend soin ! » pour la période du 19 juin au 31 décembre 2017 dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant, prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1175111011

CA17 22 0250

Octroi d'un soutien financier de 3 800 \$ à Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles afin de mettre sur pied le projet « À la découverte des parcs » pour la période du 19 juillet 2017 au 31 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation de la convention à cet effet (dossier 1175111012)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 3 800 \$ à Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles afin de mettre sur pied son projet « À la découverte des parcs » pour la période du 19 juillet 2017 au 31 mars 2018 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Action Gardien, Table de concertation de Pointe-Saint-Charles, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1175111012

CA17 22 0251

Octroi de contributions financières au montant de 50 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2017 (dossier 1174282001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Montants PMACL / ville centre	Montants arrondissement du Sud-Ouest
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	18 529,00 \$	22 047,10 \$
Loisirs Saint-Henri	8 647,00 \$	7 384,60 \$
Maison Saint-Columba	2 794,00 \$	896,40 \$
YMCA Pointe-Saint-Charles	6 176,00 \$	4 631,40 \$
YMCA complexe récréatif Gadbois	2 059,00 \$	1 942,20 \$
C.R.C.S. Saint-Zotique	800,00 \$	3 566,60 \$
Camp Saint-Charles	2 059,00 \$	9 531,70 \$
Total	41 064,00 \$	50 000,00 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1174282001

CA17 22 0252

Addenda - Dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 220192 corrigée relatifs à des erreurs dans la dénomination sociale des organismes (dossier 1175111008)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA17 220192 corrigée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1175111008

CA17 22 0253

Octroi d'un contrat à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte Inc., au montant de 106 351,88 \$, pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour le projet d'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel (dossier 1172783004)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 106 351,88 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie et études connexes pour l'ajout d'un système de filtration à la pataugeoire Saint-Gabriel;

D'octroyer à cette fin, un contrat de services professionnels de 106 351,88 \$ à la firme Héloïse Thibaudeau Architecte Inc., conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1172783004

CA17 22 0254

Octroi d'un contrat à Beaudoin Hurens inc., au montant de 43 663,49 \$ pour les services professionnels en génie civil, électrique et mécanique pour l'implantation d'une fontaine historique dans le parc Saint-Paul (dossier 1176427002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 43 663,49 \$ pour les services professionnels en génie civil, électrique et mécanique pour l'implantation d'une fontaine historique dans le parc Saint-Paul, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat à Beaudoin Hurens inc., pour un montant de 43 663,49 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1176427002

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyée par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les points 20.12 à 20.13 de l'ordre du jour.

CA17 22 0255

Autorisation d'une dépense maximale de 70 000 \$ aux fins de la réalisation de la partie civile des travaux de Murale de la solidarité au Centre Saint-Charles et approbation d'une entente de délégation à la CSDM pour la réalisation de ces travaux, en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes (dossier 1172783002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 70 000 \$ aux fins de la réalisation de la partie civile des travaux de la Murale de la solidarité au Centre Saint-Charles, laquelle comprend également le réaménagement de la piste cyclable entre l'école Charles-Lemoyne et le centre sportif, une allée piétonne et l'éclairage, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

D'approuver un projet d'entente de délégation à la CSDM pour la réalisation de ces travaux, en vertu de l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1172783002

CA17 22 0256

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 740 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1177321005)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 740 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Associazone Famiglie Calabresi	Réalisation d'une brochure dans le cadre des trois journées italiennes qui se tiendront dans le parc Garneau les 18, 19 et 20 août 2017	500 \$
Fondation Yvon Lamarre	Trois (3) billets pour l'événement Golfer / Rouler du 13 septembre prochain	240 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.13 1177321005

CA17 22 0257

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017 (dossier 1177279011)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1177279011

CA17 22 0258

Adhésion au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » afin de confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme « Cyclovia » (dossier 1170532005)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de Cyclovia afin de confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest au programme Cyclovia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1170532005

CA17 22 0259

Addenda - Ajout et autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 64 200 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2017, majorant ainsi le montant total de 8 349 700 \$ à 8 413 900 \$ (dossier 1166076005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, pour l'exercice 2017, à hauteur de 64 200 \$, majorant ainsi le montant total des dépenses pré-autorisées de 8 349 700 \$ à 8 413 900 \$;

D'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites dans le document en pièce jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1166076005

CA17 22 0260

Demande d'une dérogation mineure relative à la subdivision en quatre lots constructibles d'un lot vacant situé sur les rues Turcot et Vaillant (dossier 1177703001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure à la profondeur minimale d'un lot constructible prévue à l'article 16 du Règlement de lotissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), afin de permettre :

- La création du lot numéro 6 086 755 avec une profondeur de 19,77 mètres au lieu de 22 mètres;
- La création du lot numéro 6 086 756 avec une profondeur de 19,85 mètres au lieu de 22 mètres;
- La création du lot numéro 6 086 757 avec une profondeur de 21,11 mètres au lieu de 22 mètres;
- La création du lot numéro 6 086 758 avec une profondeur de 21,10 mètres au lieu de 22 mètres;

À la condition que, pour s'harmoniser aux typologies existantes, soient construits sur les rues Turcot et Vaillant, en fonction de l'analyse paysagère prévu au règlement sur les PIIA, des bâtiments de deux étages de type « duplex » et des bâtiments de trois étages de type « triplex » afin de proposer des typologies différentes de bâtiments sur chacune des rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1177703001

CA17 22 0261

Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) de l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment sis au 1300, rue Saint-Patrick (dossier 1176347016)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016), l'usage « débit de boissons alcooliques » pour un maximum de 200 mètres carrés dans la suite 101 du bâtiment sis au 1300, rue Saint-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1176347016

CA17 22 0262**Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Roperly (dossier 1177605001)**

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Roperly, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de modifier les plans des zones, des taux d'implantation et densités, des limites de hauteur et des usages prescrits pour permettre la construction d'un centre communautaire pour aînés à l'emplacement de la rue Roperly;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1177605001

CA17 22 0263**Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction d'un immeuble situé au 280, rue de la Montagne - Développement de la Montagne (dossier 1176347011)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017;

Considérant la consultation publique tenue le 28 juin 2017;

Considérant que le demandeur s'engage à :

- verser la somme compensatoire de près de 500 000 \$ au Fonds de compensation pour la réalisation de logements sociaux et communautaires;
- fournir 20 % du nombre total de logements en logement abordable privé, déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation, le tout en respect du Plan d'action local en matière d'inclusion de logements sociaux, communautaires et abordables.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant un projet de construction au 280, rue de la Montagne, sur le lot 1 852 843 selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

- Autoriser la démolition du bâtiment existant actuellement sur le lot;
- Autoriser l'usage H.7 et d'interdire l'usage I.3 pour l'ensemble de l'immeuble;
- Autoriser l'usage café-terrasse en plein air sur le lot au niveau du rez-de-chaussée, face à la rue du Séminaire;
- Autoriser une hauteur maximale de 25 mètres;
- Autoriser une densité maximale de 5.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1176347011

CA17 22 0264

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown (dossier 1176347009)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de règlement n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) concernant les cafés-terrasses dans le secteur Griffintown, qu'il soit numéroté RCA17 22009 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1176347009

CA17 22 0265

Ordonnance - Autorisation de réduire la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi qu'à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires (dossier 1174704001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), déterminant la limite de vitesse à 40 km/h sur le réseau artériel, ainsi qu'à 30 km/h sur le boulevard des Trinitaires, tel que mentionné au plan annexé;

De transmettre, en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière du Québec (RLRQ., c. C-24.2), une copie certifiée conforme de la résolution et de l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec dans les 15 jours suivants son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.06 1174704001

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud, de réunir pour fins d'études les points 40.107 à 40.10 de l'ordre du jour.

CA17 22 0266**Ordonnances - Événements publics (dossier 1176748002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Fête des voisins	Divers endroits dans l'arrondissement	Année 2017
Marché de proximité	Parc des Jazzmen	7 juillet 2017
Marché de proximité	Parc Oscar-Peterson	14 juillet 2017
Marché de proximité	Parc Bassin du Nouveau Havre	21 juillet 2017
Marché de proximité	Parc Vinet	28 juillet 2017
Journée hot-dog camp de jour	Parc Ignace-Bourget	6 juillet 2017 (remis au 7 juillet 2017 en cas de pluie) de 8 h 30 à 15 h
Journée Tremplin Santé	Parc Gadbois	11 juillet 2017 de 9 h à 16 h
OFF-ADOS	Parc Le Ber	12 juillet 2017 (remis au 13 juillet en cas de pluie) de 9h à 19 h
Cinéma clair de lune	Parc Vinet	14 juillet 2017, de 18 h à 23 h
Cinéma clair de lune	Parc Oscar-Peterson	4 août 2017, de 18 h à 23 h
BBQ Sekure Merchants	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	22 juillet 2017 (remis au 29 juillet en cas de pluie) de 11 h à 18 h
Jeux de la rue	Parc Oscar-Peterson	22 juillet 2017 (remis au 23 juillet 2017 en cas de pluie) de 9 h à 19 h
NCC Royal Arthur reunion Picnic	Parc Angrignon, (site du pavillon de l'étang)	29 juillet 2017 (remis au 30 juillet 2017 en cas de pluie) de 10 h à 18 h 30
Place à la Dame	Parc du Bonheur-d'Occasion	2 et 30 août 2017 de 17 h à 21 h 30 et du 9 au 23 août 2017 de 17 h à 19 h
Fête des camps de jour du Sud-Ouest	Parc Gadbois	3 août 2017, de 9 h à 16 h
Swish Montréal	Parc Oscar-Peterson	6 août 2017, de 12 h à 18 h 30
BBQ sound system	Parc Angrignon, site du pavillon de l'étang	6 août 2017, de 12 h à 20 h
BBQ MPC	Parc Angrignon, site Les étangs	6 août 2017, de 12 h à 17 h
BBQ Vigilant	Parc Angrignon, site Les étangs	11 août 2017, de 15 h à 20 h

Grande tournée 375 ^e	Square Sir-George-Étienne-Cartier Parc Gédéon-de-Catalogne ruelle Paillason Vert, sise entre les rues du Square-Sir-George-Étienne-Cartier et Beaudoin (axe Ouest-Est) rue Notre-Dame Ouest rue Saint-Ambroise (axe Nord-Sud)	11 août 2017, de 17 h à 23 h 12 août 2017, de 9 h à 23 h 13 août 2017, de 9 h à 19 h
BBQ MSC	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	12 août 2017, de 10 h à 15 h
Fête de quartier vecsp	Parc Ignace-Bourget	12 août 2017, de 11 h à 16 h
Barefoot in the park	Parc Saint-Gabriel	13 août 2017, de 13 h à 17 h
BBQ capital one	Parc Angrignon (site Les étangs)	13 août 2017, de 11 h à 17 h
Concert Campbell	Square Sir-George-Étienne-Cartier	16 août 2017, de 19 h à 20 h 30
Vue de ruelle 375 ^e	Rue De Biencourt (entre le boulevard Monk et la rue Briand) ruelle Beaulieu	17 août 2017 (remis au 18 août en cas de pluie) de 17 h 30 à 20 h 45 pour la rue De Biencourt de 20 h 30 à 23 h pour la ruelle Beaulieu
Vue de ruelle 375 ^e	ruelle Desnoyers	24 août 2017 de 17 h 30 à 22 h 30
Vue de ruelle 375 ^e	ruelle Blake	25 août 2017 de 17 h 30 à 22 h 30
Montréal symphonique	Parc Angrignon (site Les étangs)	19 août 2017, de 21 h à 23 h
Fête ASSOM	Parc D'Arcy-McGee	18 août 2017, de 17 h à 20 h 30
Les trois journées italiennes	Parc Garneau	18 au 20 août 2017 de 11 h à 21 h
BBQ Amazigh	Parc Angrignon (site La clairière)	26 août 2017 de 11 h à 17 h
Dog fest Montreal	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	26 et 27 août 2017, de 10 h à 18 h
Épluchette de blé d'inde	Parc Saint-Paul rue Brisset (entre les rues De Champigny et Le Caron)	2 septembre 2017 de 11 h 30 à 18 h
Défi Charbonneau	Parc Angrignon (site La clairière)	9 septembre 2017, de 10 h à 14 h
Course familiale famijeunes	Square Sir-George-Étienne-Cartier	9 septembre 2017 de 7 h à 13 h
Festival de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	9 septembre 2017 de 9 h à 20 h 30
Randonnée de l'espoir	Parc Angrignon (site Les étangs)	10 septembre 2017 de 9 h à 13 h
À Saint-Henri on est tricoté serré!	Square Sir-George-Étienne-Cartier	16 septembre 2017 de 11 h à 16 h
Parcours céramique	Marché Atwater (stationnement arrière, côté sud) (entrée, rue Saint-Ambroise)	16 septembre 2017 de 10 h à 17 h 17 septembre 2017 de 9 h à 17 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).
- Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17);
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005, article 39);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 22007, article 68) (exercice financier 2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1176748002

CA17 22 0267

Ordonnances - Autorisation pour la tenue de l'évènement « Rentrée la Tête Haute » les 15 et 16 août 2017, de 9 h à 15 h, sur la rue Acorn (dossier 1177654003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'évènement « Rentrée la tête haute » les 15 et 16 août 2017, de 9 h à 15 h, sur la rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1177654003

CA17 22 0268

Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 2669, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1176347018)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance afin d'exempter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), le propriétaire du bâtiment sis au 2669, rue Notre-Dame Ouest, de l'obligation de fournir une case de stationnement;

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1176347018

CA17 22 0269

Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 4220, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1176347017)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'exempter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), le propriétaire du bâtiment sis au 4220, rue Notre-Dame Ouest de l'obligation de fournir trois cases de stationnement;

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1176347017

CA17 22 0270

Ordonnance - Autorisation pour la réalisation d'une murale permanente sur le mur de l'immeuble situé au 5984-5994, rue Hamilton donnant sur la cour de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (dossier 1177366007)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011), une ordonnance autorisant la réalisation et l'entretien d'une murale permanente sur un immeuble situé au 5984-5994, rue Hamilton donnant sur la cour de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

Et d'exiger une protection contre les graffitis sur la murale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1177366007

CA17 22 0271

Addenda - Ordonnance modifiant le lieu de l'événement « Festival Quartiers Danses » pour la terrasse du marché Atwater et ordonnance autorisant la fermeture de la rue Ropery, entre les rues Grand-Trunk et Mullins, dans le cadre de l'événement « Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles » (dossier 1177654001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Festival Quartiers Danses	Terrasse est du Marché Atwater	8 juillet 2017 et 26 août 2017 de 12 h à 13 h 15
Festival interculturel de Pointe-Saint-Charles	Rue Ropery, entre les rues Grand Trunk et Mullins	29 juillet 2017, de 10 h à 22 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);

Et d'abroger les ordonnances OCA17 22 0201, OCA17 22 0202, OCA17 22 0203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1177654001

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyée par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les points 40.13 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA17 22 0272

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 479, rue de la Congrégation (dossier 1174824013)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Matthieu Schleiss, architecte, déposés et estampillés en date du 8 juin 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 479, rue de la Congrégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1174824013

CA17 22 0273

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul (dossier 1174824014)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Robert Constantin, architecte, déposés et estampillés en date du 19 juin 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5056, chemin de la Côte-Saint-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1174824014

CA17 22 0274

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2425, rue du Centre (dossier 1173459007)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 14 juin 2017 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis numéro 3001290112 permettant la transformation du bâtiment situé au 2425, rue du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1173459007

CA17 22 0275

Désignation d'emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge (dossier 1176860002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De désigner deux emplacements réservés au stationnement de véhicules électriques en recharge à chacun des endroits suivants :

- rue Mazarin, près de la rue Jolicoeur;
- rue Angers, près de la rue Galt;
- rue Thomas-Keefer, près de la rue du Centre;
- rue De Courcelle, près de la rue Saint-Ambroise;
- rue Vinet, près de la rue Notre-Dame Ouest;
- rue Ash, près de la rue Le Ber;
- rue Allard, près de la rue Hamilton;
- rue Grand Trunk, près de la rue Charlevoix;
- rue du Centre, près de la rue Montmorency;
- rue Des Trinitaires, près de la rue Lamont;
- rue Saint-Jacques, près de la rue Lenoir;
- place Saint-Henri, près de la rue Notre-Dame Ouest;
- avenue Greene, près de la rue Notre-Dame Ouest;
- rue Laurendeau, près de la rue De Maricourt;
- avenue Lionel-Groulx, près de la rue Des Seigneurs;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1176860002

CA17 22 0276

Installation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes sur le boulevard Monk, entre les rues Jacques-Hertel et De Biencourt, devant le numéro civique 5940 (dossier 1177365005)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement limité à 15 minutes, sur le côté est du boulevard Monk, à 8 mètres au nord de la rue De Biencourt, d'une longueur de 18 mètres;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1177365005

CA17 22 0277

Modification de la dénomination sociale « Société de développement commercial du Quartier du Canal » pour « Société de développement commercial Les Quartiers du Canal » (dossier 1177553003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver la modification de la dénomination sociale « Société de développement commercial du Quartier du Canal » pour « Société de développement commercial Les Quartiers du Canal ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1177553003

CA17 22 0278

Versement à des fins de parc, retrait du domaine public à des fins de rue et demande au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c-11.4), la prise en charge par l'arrondissement du Sud-Ouest des travaux de fermeture de rue de la partie sud-est du lot 1 382 644 (cadastre du Québec), soit la rue Ropery entre les rues Grand Trunk et Mullins (dossier 1177605002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement de la partie sud-est du lot 1 382 644 (cadastre du Québec) dans le domaine public de la Ville à des fins de parc et de la retirer du domaine public à des fins de rue;

D'offrir au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c-11.4), la prise en charge par l'arrondissement du Sud-Ouest des travaux de fermeture de rue de la partie sud-est du lot 1 382 644 qui deviendra un parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1177605002

CA17 22 0279

Récupération de quatre espaces de stationnement tarifés sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Eleanor (dossier 1174704002)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De récupérer les espaces tarifés SP103 à SP106, localisés sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Eleanor;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit en tout temps, excepté pour les taxis, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Eleanor, à 5 mètres de la rue de la Montagne, d'une longueur de 24 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et de l'Aqueduc, à partir de la rue de la Montagne, d'une longueur de 17 mètres;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit en tout temps, excepté pour les taxis, située sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et de l'Aqueduc, à 5 mètres de la rue de la Montagne, d'une longueur de 12 mètres;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1174704002

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le conseiller Sauvé remercie le directeur Blanchette et le directeur Lévesque qui quittent l'arrondissement du Sud-Ouest.

À 21h 06, l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

Initiales Pascale Synnott